

Chronique des tendances de la société française

Louis Dirn *

Cette chronique couvre quatre domaines :

- *Le mouvement d'égalisation des revenus des ménages a marqué les années 1965-1979 et a contribué à la prépondérance de la classe moyenne durant ces années. Depuis, différentes enquêtes permettent de constater que l'échelle des revenus se distend de nouveau, amenant de plus en plus de ménages à la lisière de la pauvreté.*

- *Depuis qu'on annonce la mort du taylorisme, il n'en finit pas d'agoniser : le travail est l'objet d'une triple modernisation : technique, sociale et organisationnelle. Ces changements ne sont pas conduits au même rythme, ils se traduisent par davantage de polyvalence, et un resserrement des contraintes dues aux politiques de flexibilité.*

- *La fin du service militaire suscite des réactions contradictoires dans l'opinion suivant le parti politique auquel on adhère. L'opinion est partagée entre l'efficacité militaire et la conception républicaine du service national que tout citoyen doit à la République, symbole idéologique encore bien vivant.*

- *Suite aux résultats récents sur la criminalité en France, l'analyse de chacun des types d'infraction permet de relativiser la baisse globale observée et de mesurer les effets du Plan Vigipirate.*

Les inégalités économiques au fil du temps : 1956-1994

L'analyse des inégalités économiques sur la longue durée est excessivement difficile en France en raison de la rareté, de l'hétérogénéité et du peu d'adéquation des sources historiques, qui ne peuvent être consultées qu'à titre indicatif : pour les ménages les plus modestes, pour les indépendants et les agriculteurs, le système d'imposition repérait mal le revenu. Pourtant, une série continûment publiée existe depuis 1956 et ne semble pas avoir été exploitée jusqu'ici : celle de la répartition des ménages selon leur revenu fiscal.

* Le pseudonyme de Louis Dirn désigne une équipe de sociologues qui se réunit à l'OFCE : Louis Chauvel, Michel Forsé, Jean-Pierre Jaslin, Yannick Lemel, Henri Mendras, Denis Stoclet et Laurence Duboys Fresney. Ont collaboré à cette chronique : Louis Chauvel, Michel Lallement (Maître de conférence à Paris-X-Nanterre), Henri Mendras et Laurent Mucchielli.

1. Répartition du revenu fiscal des ménages (revenu médian = 100)

	1956	1962	1965	1970	1975	1979	1984	1990
1° décile	(16,6)	(18,2)	22,7	26,4	28,5	32,8	34,1	36,7
1° quartile	50,0	47,5	50,0	52,9	58,6	61,0	60,1	61,9
3° quartile	177,0	170,7	163,6	158,8	161,1	158,0	159,1	154,8
9° décile	281,2	274,3	263,6	252,9	239,7	231,1	236,3	227,7
19° vingtile	364,5	365,8	363,6	329,4	311,0	295,7	304,9	296,5
Revenu annuel médian des ménages (francs 1994)	43209	52469	63315	78210	97498	107278	109934	117336

Note : le neuvième décile de 1990 déclare un revenu fiscal valant 227 % du revenu médian. Le premier décile de 1956 et de 1962, non représenté pour ces années, est estimé par prolongement et interpolation des courbes. Définition : 1° décile : niveau en-deçà duquel se situent les 10 % de la population la moins aisée ; 3° quartile : niveau en-deçà duquel se situent les trois-quarts de la population ; 19° vingtile : 95 % de la population est en deçà de ce niveau.

Source : INSEE (1970, 1974, 1988, 1989, 1996a) ; déflateur de l'indice des prix consommation 265 postes.

Cette série montre l'intensité des changements intervenus en 35 ans : alors que le revenu fiscal du décile inférieur était de l'ordre du cinquième du revenu médian, il dépasse en 1990 le tiers ; de même, le vingtile le plus élevé passe de 3,6 à 3 fois le revenu médian. Ce mouvement d'égalisation du revenu selon les ménages semble avoir été particulièrement vif entre 1965 et 1979, année depuis laquelle il semble, selon les enquêtes fiscales, que les évolutions se soient stabilisées, voire retournées selon l'enquête « Budget des ménages » de 1994 (voir *infra*).

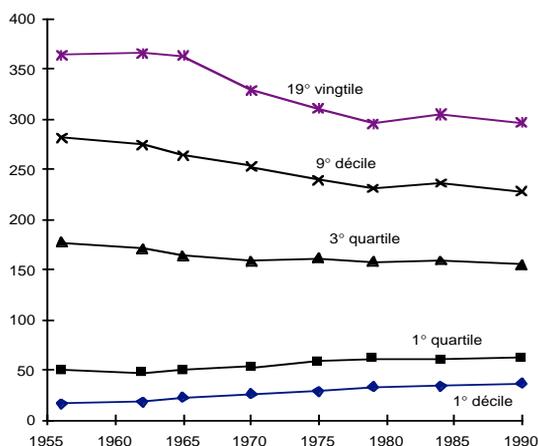
1. Les sources fiscales 1956-1990

Depuis 1956, l'INSEE (1970, 1974, 1988, 1989, 1996a), en collaboration avec l'administration fiscale, réalise tous les cinq à huit ans une grande enquête sur les revenus des ménages, dont l'ambition est le repérage du niveau de revenu de l'intégralité des ménages résidant en France.

La difficulté majeure de ces sources provient de trois facteurs :

- les prestations familiales et les revenus d'assistance au troisième âge (le « minimum vieillesse »), parce qu'ils ne sont pas imposables, n'ont pas été estimés dans les calculs des anciennes enquêtes ; de ce fait, il est impossible de prendre en considération ces transferts ;
- les revenus des indépendants, tout particulièrement agricoles, sont très mal connus, et leur meilleure prise en compte n'est intervenue qu'à une date très récente ;
- dans la publication des résultats de l'enquête, dans les années les plus anciennes, l'INSEE ne s'intéressait pas au revenu par individu dans le ménage, ou par unité de consommation, mais au montant global au niveau du ménage, interdisant ainsi une approche en termes de niveau de vie, sauf à faire des hypothèses adaptées.

De ce fait, consulter les sources anciennes astreint à envisager les séries avec prudence, puisqu'il est plus difficile, à mesure que l'on recule dans le passé, de comprendre les inégalités dans la société française : leur structure étaient radicalement différentes. Il est néanmoins intéressant de constater le chemin parcouru, et où nous nous trouvons.



1. Répartition du revenu fiscal des ménages (revenu médian = 100)

Source : INSEE (1970, 1974, 1988, 1989, 1996a).

Note : le neuvième décile de 1990 déclare un revenu fiscal valant 227 % du revenu médian. Le premier décile de 1956 et de 1962, non représenté pour ces années, est estimé par prolongement et interpolation des courbes.

La difficulté de l'analyse de ces données sur la répartition du revenu fiscal entre les ménages provient de ce qu'elles sont fort différentes de l'approche maintenant la plus classique, celle en termes de « niveau de vie » des individus (le revenu disponible dont disposent en moyenne les individus dans leur ménage, divisé par le nombre d'unités de consommation). C'est ici que, pour comprendre le changement de l'architecture sociale qui découle de cette répartition, nous devons faire une hypothèse sur le passage du revenu des ménages au niveau de vie : nous posons qu'un facteur multiplicatif invariable permet de passer de la première mesure à la seconde ¹. L'année 1984 permet d'obtenir la formule du passage de l'une à l'autre, puisque nous connaissons la répartition des individus par niveau de vie (Atkinson et *alii.*, 1995).

2. Répartition du niveau de vie des individus (revenu médian = 100)

	1956	1962	1965	1970	1975	1979	1984	1990
1° décile	27,0	29,6	36,8	42,9	46,3	53,2	55,4	59,6
1° quartile	59,9	57,0	59,9	63,4	70,3	73,1	72,1	74,2
3° quartile	155,4	149,8	143,6	139,4	141,5	138,7	139,7	135,9
9° décile	229,4	223,8	215,0	206,3	195,5	188,6	192,8	185,8
19° vingtile	279,2	280,1	278,4	252,2	238,1	226,4	233,5	227,0

Note : le neuvième décile des individus de 1990 a un niveau de vie valant 186 % du revenu médian. Nous supposons ici que les différents déciles et quartiles de ce tableau se déduisent du premier par des coefficients d'accroissement que nous estimons pour 1984.

1. Valider cette hypothèse supposerait de comprendre l'évolution des redistributions, l'impact de la variation de la taille des ménages, de faire des hypothèses sur les revenus des indépendants, ce qui n'est sérieusement envisageable qu'à condition de retrouver les enquêtes passées et de les mettre à la disposition des chercheurs. Nous pouvons penser, néanmoins, que l'hypothèse que nous avons posée produit une *sous-estimation de l'intensité de la réduction des inégalités*, qui pourrait avoir été plus importante encore, puisque ces aides sous condition de ressource tendent à avoir augmenté sur la période.

2. Croissance et réduction des inégalités

A titre purement descriptif, nous pouvons ici relier le taux de croissance du revenu des ménages et l'intensité de la réduction des inégalités (mesurée par l'écart interdécile), on constate une corrélation négative importante (le coefficient de corrélation est de -0,81). Devant ce résultat, il est impossible d'affirmer froidement que, pour obtenir plus de croissance économique, il faut mécaniquement plus d'inégalités : telle ne fut pas, en tout état de cause, la logique des Trente glorieuses, où égalisation et croissance allaient de pair.

Croissance du revenu et réduction de l'écart interdécile

	1956-62	1962-65	1965-70	1970-75	1975-79	1979-84	1984-90
Taux de croissance annuel moyen du revenu fiscal médian des ménages entre deux périodes	3,3	6,5	4,3	4,5	2,4	0,5	1,1
Taux de croissance annuel moyen de l'écart interdécile de la répartition	-1,9	-8,2	-3,8	-2,6	-4,3	-0,4	-1,8

Evidemment, en raison même de la complexité des configurations, ce lien peut aller de pair avec une multitude d'interprétations possibles, dont nous présentons ici deux échantillons antagonistes :

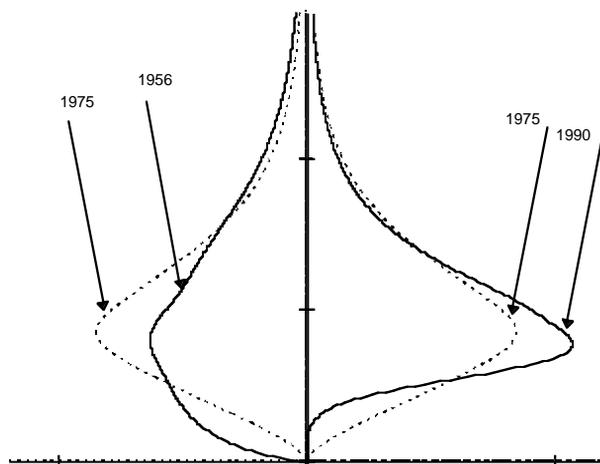
- l'égalisation des revenus produit une croissance économique plus importante, donc il convient de redistribuer pour relancer la machine économique ;
- pour égaliser les revenus, il est nécessaire que la société en ait les moyens financiers, donc il convient de tout faire pour la croissance économique (par exemple en cessant les redistributions), et l'égalisation des revenus se fera d'elle-même (du fait même de la corrélation).

Faute de pouvoir asseoir la démonstration, il n'est pas possible de trancher. Etablir vraiment cette relation et tester empiriquement les causalités supposerait au minimum de reconstituer la répartition annuelle du revenu ou du niveau de vie selon les données fiscales, travail que seule l'administration concernée pourrait réaliser.

Ces données permettent d'établir les strobiloïdes (voir Chauvel 1995) du niveau de vie qui découlent de ces répartitions du revenu. Il apparaît alors que le strobiloïde français du milieu des années cinquante ressemblait au strobiloïde américain contemporain (Chauvel, 1995), et que la France de 1956 formait une société fortement polarisée entre ses deux extrémités. En définitive, les vingt années qui suivirent 1965 ont en quelque sorte « inventé » les classes moyennes par une réduction de la profondeur de la hiérarchie économique, c'est-à-dire par un moindre écart entre les plus riches et les plus pauvres.

Cette évolution globale est évidemment la conséquence de mouvements complexes et divers qui ne concernent pas simplement *l'intensité* des inégalités mais aussi leur *structure*. La société française de 1956 était encore fortement agricole (26 % d'exploitants et de salariés agricoles) et plus généralement formée de petits indépendants ruraux dont beaucoup périllaient, n'ayant sur leurs vieux jours que quelques biens sur lesquels survivre. De nombreux paysans s'adonnaient encore

2. Les strobiloïdes 1956-1975-1990



Note : le strobiloïde représente les proportions relatives de la population à chaque niveau de revenu (axe vertical) ; le niveau 100 représente le revenu médian. Les courbes pour les différentes années ayant la même surface, on peut en comparer les largeurs aux différents niveaux de revenu, de tout en bas (les plus pauvres) à l'extrémité supérieure (tronquée à 300 % du revenu médian).

à une agriculture plus vivrière que marchande, d'où la faiblesse des revenus correspondants. La hiérarchie salariale était plus ouverte, malgré l'émergence du plein emploi, les salaires des ouvriers et employés de service étant nettement plus faibles que la moyenne. Surtout, les victimes silencieuses des années cinquante et soixante étaient les personnes âgées, souvent mal protégées par des pensions peu généreuses assises sur des carrières souvent incomplètes, disposant d'un patrimoine relativement faible, conséquences des maux de la première moitié du siècle : guerres, dévaluations, spoliations, crises boursières et chômage.

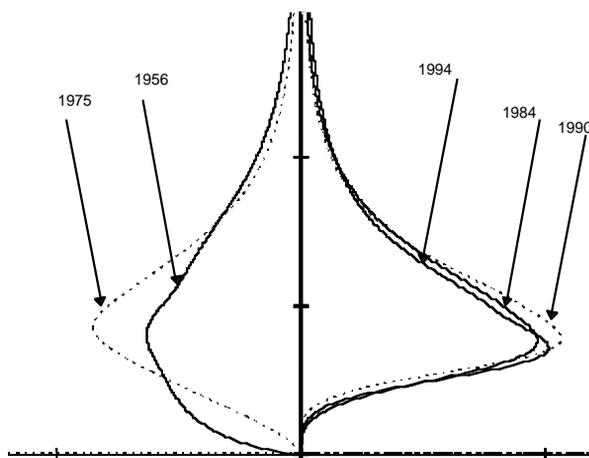
Depuis, la situation a changé : les agriculteurs ne représentent plus que 4 % de la population active et sont soutenus par une politique agricole volontariste, les indépendants croissent de nouveau — déconcentration industrielle et filialisation aidant — et leur revenu s'élève plus rapidement que la moyenne. Le troisième âge contemporain, dont les retraites sont assises sur des carrières complètes et des salaires plus élevés, ont un niveau de vie comparable voire supérieur à la moyenne de la population, et disposent de plus de patrimoine que les générations précédentes. En revanche, les jeunes et plus généralement les nouvelles générations nées après 1950, connaissent un risque de chômage important et des salaires relatifs (comparés à la moyenne des salaires) plus bas, conséquence de la fin du plein emploi. Les risques de déqualification sociale, suite à une longue durée de chômage, s'aggravent, d'où une modification de fond des contours de la pauvreté : plus jeune, plus salariée — ou salariée potentielle, à savoir au chômage — et plus urbaine que naguère, et donc plus *visi-*

ble. Les pauvres de 1956 représentaient pour l'essentiel un passé rural, reliquat en extinction de structures économiques du dix-neuvième siècle, alors que ceux de 1997 sont jeunes et donc pleins d'avenir...

Pourtant, la difficulté contemporaine, pour le sociologue des inégalités comme pour les intervenants du débat public, est que les sources divergent maintenant pour porter un diagnostic précis sur les évolutions intervenues récemment. En effet, les images, sur le temps long et sur le temps court, ne se correspondent pas forcément. L'enquête de 1990 pourrait délivrer une image trop optimiste pour deux raisons : l'incapacité croissante de l'enquête à repérer les revenus de la propriété (Chauvel, 1996), et le fait qu'en 1990 les déciles des revenus des ménages sont calculés en éliminant les revenus négatifs (INSEE, 1996 a, p. 67), ce qui peut introduire une perturbation par rapport aux précédentes publications ². De ce fait, le prolongement de la tendance à la centration autour de la médiane pourrait être un artefact.

Pour remédier à cette difficulté (Chauvel 1997), nous avons appliqué à l'enquête Revenus fiscaux de 1984 les évolutions des déciles constatées sur les enquêtes Budget des ménages entre 1984 et 1994 (publiées dans INSEE 1996 b), pour obtenir ainsi une enquête fictive Revenus fiscaux 1994. Cette estimation conduit plus encore à douter des chiffres de 1990 : l'évolution de la deuxième moitié des années quatre-vingt fut moins favorable aux classes moyennes que ne le dit l'enquête fiscale de 1990, et 1989-1994 fut marquée par une élévation des inégalités.

3. 1984-1994 : des évolutions divergentes selon les sources



Note : à droite : 1984 en fin, 1990 en pointillés, 1994 en gras.

2. On a lieu de s'interroger sur le niveau de vie « réel » d'un individu dont le revenu est négatif pour une année donnée : il suffit pour cela que des amortissements ou des engagements passés excèdent le revenu de l'année. Cela suppose de toute façon un revenu relativement faible.

De ce fait, contrairement à ce qu'indique l'enquête fiscale de 1990, l'enquête de 1994 conduit au constat que le strobiloïde perd de sa substance à la hauteur du revenu médian (elle retrouve sa largeur de 1975 après être passée par un maximum en 1979-1984), et qu'une partie plus importante de la population se concentre aux lisières de la pauvreté, entre 60 et 70 % du revenu médian. Cette évolution, accompagnée d'un rajeunissement de la population pauvre — qui pourrait contribuer, par remplacement de générations moins pauvres par des populations plus pauvres, à changer la forme du strobiloïde —, peut laisser envisager pour demain une dynamique fort différente de celle d'hier. Ce serait alors un retournement de tendance dont nous ne pouvons savoir où il mène. Il y a lieu, donc, de s'interroger sur la pérennité de l'architecture sociale que nous ont léguée les Trente glorieuses.

Louis Chauvel

Les transformations de l'organisation du travail

Expérimentées pendant la Première guerre mondiale sous l'impulsion du gouvernement et d'ingénieurs français, disciples de Taylor, les formes d'organisation « scientifique » du travail ne commencent véritablement à faire tache d'huile, hors de la métallurgie et de l'industrie automobile, qu'à partir des années trente (Montmollin, Pastré, 1984). Le mouvement de rationalisation s'accélère ensuite avec la généralisation des pratiques de chronométrage, le développement des bureaux et l'adoption du principe de rémunération au temps (72 % des ouvriers sont ainsi rémunérés en 1953). Au seuil de la décennie 1960, plus de la moitié des ouvriers sont classés dans la catégorie des « non-qualifiés ». Attitude de retrait face au travail, absentéisme, *turn-over*, apparition de rebus sont les symptômes d'un malaise grandissant qui s'exprime de manière ouverte au tournant des années 1960-70. Cette première crise du taylorisme ne débouche pas sur une remise en question déterminante de la division traditionnelle entre conception et exécution. Même si le travail semble avoir moins changé que les travailleurs eux-mêmes, les politiques d'amélioration des conditions de travail (horaires variables par exemple) et les expériences d'enrichissement du travail (travail en îlots, groupes semi-autonomes) permettent de tempérer la contestation avec d'autant plus d'efficacité que la montée du chômage déplace progressivement les pôles où se cristallisent les craintes et revendications des salariés.

L'impact du taylorisme sous ses formes les plus radicales est certainement moins fort qu'on ne le croit. La première enquête sur les conditions de travail, réalisée en 1978, montre que seulement 3 % des salariés français travaillent à la chaîne (soit 570 000 ouvriers), et que 12 % des ouvriers déclarent être soumis à des cadences automatiques.

Au premier regard la continuité semble donc l'emporter puisque, en 1991, 3 % des salariés continuent de travailler à la chaîne et la pratique du travail en équipe n'a cessé de se développer : 16 % des salariés étaient concernés en 1970, environ 23 % près de vingt ans plus tard. Les années 1980 enregistrent bel et bien un mouvement de modernisation du système productif, mais celui-ci doit être analysé selon trois niveaux bien différents : celui des techniques, celui de l'organisation de l'entreprise et celui de l'organisation du travail *stricto sensu*.

Les techniques de fabrication se modernisent les premières par un recours croissant à l'électronique et à l'informatique, afin d'automatiser la production et d'assister par ordinateur les multiples fonctions qui lui sont associées (conception de fabrication, gestion des stocks, maintenance, etc.) (Du Tertre, Santilli, 1992). Le processus est encore loin d'être achevé puisque, si l'on exclut le cas du micro-ordinateur, le progrès technique reste étranger à la plus grande partie du tissu productif, y compris au sein de l'industrie manufacturière (tableau 3). Sans que l'on puisse véritablement juger des conséquences macrosociales de ces innovations, il semble acquis que les entreprises qui innovent en utilisant des robots, des machines-outils à commande numérique, des systèmes assistés par ordinateur, ... créent des emplois et ne modifient guère la structure des qualifications en leur sein. Mais la force essentielle de ces entreprises est de savoir s'adapter à une demande de produits de plus en plus différenciés ainsi qu'à un rythme d'innovations techniques soutenu, deux conditions pour répondre aux nouveaux défis des marchés.

Si le changement technique va souvent de pair avec l'innovation organisationnelle, les transformations les plus significatives depuis les années 1980 concernent en fait cette dernière dimension. Sous le maître mot de *flexibilité* se déclinent deux types de principes stratégiques (Greenan, 1996). Le premier est celui de la décentralisation des pouvoirs

3. La diffusion des technologies électroniques en 1992

Proportion (en %) d'établissements utilisateurs de :	Robots	Machines-outils à commande numérique	Programmation et conception assistée par ordinateur
Industries agricoles et alimentaires	14,5	28,6	52,1
Energie, biens intermédiaires	20,9	34,8	53,0
Biens d'équipement	24,3	49,4	63,4
Biens de consommation	13,1	37,4	54,2
BTP	3,8	12,4	37,9
Commerce	3,2	5,0	17,9
Transport, télécommunications	2,5	1,8	15,4
Services marchands	1,7	4,4	21,4
Santé	4,2	2,5	15,5
Banques, assurances	1,4	0,3	33,3
Ensemble	6,5	12,5	30,7

Source : Enquête « Relations professionnelles et négociation d'entreprise » (Coutrot, 1996, p. 210).

qui confère une plus grande autonomie aux agents de production et élargit les marges d'action et de coordination entre unités de production. Ensuite le principe d'intégration bouscule la partition traditionnelle des fonctions en élargissant la gamme des tâches à réaliser par les salariés. Il en va ainsi lorsque, outre les tâches productives, les opérateurs ont à prendre en charge le contrôle qualité, l'entretien des machines, ... ou, de façon plus générale, lorsque se redistribuent les fonctions entre ouvriers qualifiés, techniciens et agents de maîtrise (Capdevielle, Héran, 1990). Renforcés dans leurs effets par la mise en place d'équipes de travail autonomes, ces deux principes favorisent la polyvalence, la gestion collective des objectifs de production et la réduction des niveaux hiérarchiques. Ils sont surtout le garant d'une meilleure réactivité organisationnelle puisque les diagnostics et les décisions sont plus rapides à mettre en œuvre que dans les structures bureaucratiques.

Appréhendées par de nombreuses investigations empiriques (*Sociologie du Travail*, 1/1993 et 3/1995), ces transformations sont également perceptibles dans les enquêtes réalisées par l'INSEE. Il y apparaît que l'extension des tâches concerne non seulement les opérateurs mais également les techniciens. Ainsi peut-on repérer au moins deux modèles de modernisation organisationnelle (Greenan, 1996). Dans le premier, décentralisation et intégration se renforcent mutuellement : les opérateurs bénéficient de nouvelles marges d'action sans pour autant empiéter sur le territoire de la hiérarchie ; dans le second, l'attribution de responsabilités nouvelles confiées aux opérateurs de base se réalise aux dépens de la hiérarchie et renforce les logiques de spécialisation entre fonctions dans l'entreprise. Si elle ne procède pas d'un modèle unique, la modernisation des organisations productives renvoie souvent, par contre, à un même souci de qualité productive. Cette atten-

4. La diffusion des innovations organisationnelles en 1992

Proportion (en %) d'établissements utilisateurs de :	Le juste-à-temps	Des cercles de qualité	Des groupes pluridisciplinaires	La suppression d'un niveau hiérarchique	Des normes de type Iso	Des groupes autonomes
Industries agricoles et alimentaires	5,7	36,0	31,2	19,3	14,0	11,8
Energie, biens intermédiaires	49,0	49,2	48,0	36,9	27,6	20,7
Biens d'équipement	43,0	53,3	50,1	47,2	36,2	15,4
Biens de consom.	55,8	26,1	26,5	30,3	12,3	11,7
BTP	26,8	39,1	26,0	31,8	17,4	15,9
Commerce	19,6	22,0	21,9	23,7	7,5	8,8
Transport, télécom.	20,4	24,7	24,7	21,2	7,0	6,0
Services marchands	16,8	32,7	41,9	23,3	11,5	11,7
Santé	8,6	18,4	48,8	16,6	0,0	4,7
Banques, assurances	2,9	41,3	30,8	29,8	0,0	9,8
Ensemble	23,6	34,3	33,9	27,3	10,6	11,4

Source : Enquête « Relations professionnelles et négociation d'entreprise » (Coutrot, 1996, p. 210).

tion se traduit concrètement par le recours croissant à la norme Iso (International standard organization, label garant de la qualité des biens produits), par le succès relatif des cercles de qualité (40 000 en France en 1987 contre 4 000 en RFA et en Grande-Bretagne) et autres groupes d'expression directe qui associent les salariés à la bonne marche de l'entreprise (Linhart, 1994) (tableau 4). Ces changements sont inégalement répartis au sein du système productif : les grandes entreprises sont ainsi à la pointe du mouvement d'innovation technologique et organisationnelle. De même certains secteurs industriels (équipement électrique et électronique, métallurgie) sont les creusets d'une flexibilité par la qualité des produits et la polyvalence de la main-d'œuvre, tandis que d'autres (textile, commerce, etc.) restent marqués par des modes de gestion plus traditionnels.

En grande partie affectées par les reconfigurations précédentes, l'organisation et les conditions de travail, troisième niveau d'analyse, s'inscrivent sur des lignes d'évolution pour le moins contrastées. Dans les industries de process (chimie, sidérurgie), le taylorisme marque le pas au profit de logiques qui associent autonomie, initiative et communication dans l'acte de travail (Zarifian, 1996). Les transformations sont en revanche plus lentes et moins assurées dans les industries de série où les systèmes de juste-à-temps ne diffèrent guère bien souvent, dans l'économie de leur fonctionnement, de la ligne de production fordienne. Il en va ainsi lorsque la coordination horizontale entre ouvriers est réduite à sa plus simple expression, ou lorsque l'enrichissement des tâches se limite au simple ajout d'un contrôle de qualité du produit fabriqué (Laville, 1993). Dans une partie des services, le taylorisme gagne même du terrain (tableau 5), ce qui n'est pas sans conséquences lourdes au regard du mouvement de tertiarisation des emplois (Louis Dirn, 1990b).

5. Evolution des façons de travailler entre 1984 et 1991 (en %)

Secteurs	Progression du nombre de salariés déclarant travailler de façon répétitive	Progression du nombre de salariés déclarant travailler sous contrainte automatique	Progression du nombre de salariés déclarant travailler à la chaîne
Biens de consommation	+ 13,7	+ 7,7	- 2,2
Biens intermédiaires	+ 21,7	+ 14,7	+ 39,7
Industries agricoles et alimentaires	+ 25,1	+ 29,1	+ 56,3
Biens d'équipement	+ 28	+ 39,3	+ 15,7
Transports et télécom.	+ 54,2	+ 28,6	—
Organismes financiers	+ 56,3	+ 78,9	—
Commerce	+ 62,8	+ 55,9	+ 61,5
Services non marchands	+ 87,1	+ 100	—
Services marchands	+ 87,4	+ 106,3	—
Ensemble des salariés	+ 49	+ 25	+ 21,4

Source : Enquêtes « Conditions de travail » de l'INSEE.

Plus encore, alors qu'entre 1978 et 1984 les enquêtes « Conditions de travail » de l'INSEE enregistrent une relative stabilité des conditions de travail, celle de 1991 indique une véritable rupture qui n'est pas dénuée d'ambivalence (Cézard, Dussert, 1993). Les salariés déclarent en effet avoir acquis davantage d'autonomie et de polyvalence : ils sont moins nombreux à réaliser des travaux dont on leur indique le mode opératoire (18 % en 1991 contre 22 % en 1987) et sont davantage impliqués dans le règlement des incidents qui émaillent leur travail. Mais dépendance et contraintes ne disparaissent pas pour autant. Avec le développement des politiques de flexibilité, les salariés disent ressentir plus fortement les exigences du monde du travail, les cadres et les professions intermédiaires disposant toujours de la plus grande autonomie dans leur travail. En 1991, 56 % des ouvriers estiment être soumis à des normes de production ou à des délais à respecter en une journée au maximum contre 31 % en 1984. Augmente également le pourcentage de salariés agissant sous la pression de la demande de clients ou du public et du contrôle permanent de la hiérarchie.

L'analyse des transformations et des conditions de travail invite à conclure sur un diagnostic plus nuancé que le simple constat du recul ou d'une crise de la taylorisme. Des exigences accrues, dont au premier chef le souci de la qualité et une plus forte recherche de réactivité, incitent les entreprises à accorder davantage d'initiative et de polyvalence tout en resserrant les contraintes de machines et de délais et en accentuant les dépendances entre salariés. Cette autonomie sous contrôle, particulièrement nette parmi les ouvriers qualifiés de l'industrie utilisateurs de nouvelles technologies (Cézard, Vinck, 1996) est doublement révélatrice. La coexistence de pratiques de délégation de responsabilité envers les opérateurs, basées sur la confiance, et de relations sociales toujours entachées d'une certaine suspicion à l'encontre des organisations syndicales est contradictoire (Cézard, Malan, Besançon, 1994). L'autonomie sous contrôle est ensuite le produit de changements qui ne s'instruisent pas nécessairement des mêmes logiques selon le niveau où ils sont conduits : plus grande ouverture participative sur le plan organisationnel mais maintien de fortes contraintes au travail par exemple (Linhart, 1991).

Michel Lallement

Les Français et le service militaire

Les rapports entre la Nation et son armée vont être profondément modifiés par la décision de supprimer le service militaire (Louis Dirn, 1990a). Dans l'imaginaire politique des Français, la défense du pays était assurée depuis Valmy et jusqu'à Verdun par la levée en masse du peuple en armes se portant aux frontières. Cette conviction justifiait le maintien d'une paysannerie nombreuse, parce que l'infanterie, la reine des batailles, était peuplée de paysans. Cette vision a été remise en

question par la victoire des alliés de 1945 : la puissance industrielle devenait décisive pour fournir avions, chars et camions. En attendant que la recherche scientifique fournisse des armes nouvelles atomiques, chimiques et bactériologiques, et des moyens de transmissions électroniques. Le Général de Gaulle décida de faire évoluer la paysannerie vers une agriculture productiviste, condition de l'industrialisation, puis la transformation de l'armée après la fin de la guerre d'Algérie.

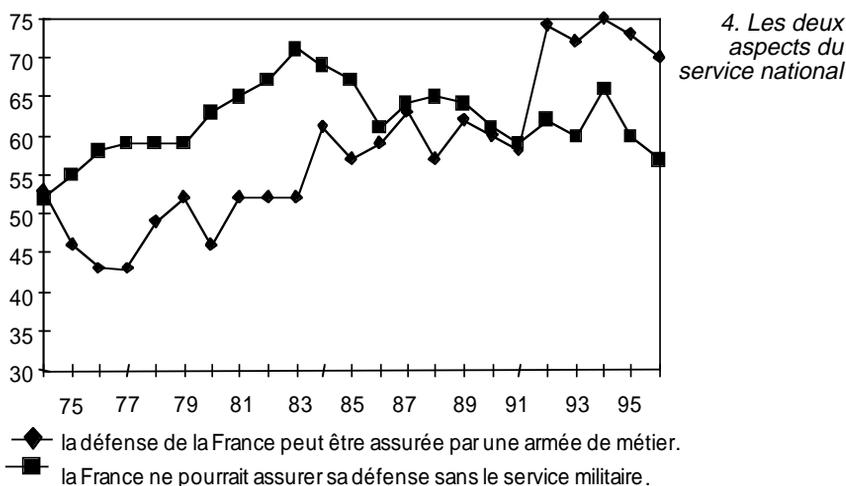
La « professionnalisation » de l'armée date de ces décisions majeures. Professionnalisation a ici deux sens : *primo* la constitution de troupes de métier toujours prêtes au combat et spécialisées dans les interventions rapides et ciblées dont Kolwesi a été le premier exemple ; et *secundo* l'utilisation d'équipements de plus en plus sophistiqués depuis les armes atomiques jusqu'aux moyens de transmission les plus rapides, nécessaires notamment pour les tirs balistiques commandés loin du théâtre d'opérations. Cette transformation radicale de l'armée fait l'objet d'analyses déjà anciennes (Saint-Macary, 1980, Boëne, 1987 et 1989).

La suppression de la conscription est l'aboutissement de cette politique, constamment menée par tous les gouvernements de la V^e République. Or elle est en contradiction avec l'idéologie de la République qui veut, *primo*, que tout citoyen soit préparé à défendre la patrie, *secundo*, que l'armée soit l'armée du peuple et non une troupe de soldats professionnels dont la soumission au politique doit être sans cesse rappelée — *cedant arma togae* — parce qu'elle n'est jamais totalement acquise. Le dernier *pronunciamento* militaire, né à Alger, a renoncé à déborder en métropole ; une rébellion militaire ne paraît plus à craindre ; en revanche le complexe militaro-industriel conserve un pouvoir politique, comme les privatisations et regroupements industriels récents l'ont montré. Dans une étude menée par le Centre d'études en sciences sociales de la défense (CESSD), André Thiéblemont (1996) a étudié l'attitude des Français à l'égard du service militaire.

L'opinion publique a suivi la politique gouvernementale comme le montre le baromètre du SIRPA (Service d'information et de relations publiques des armées). L'affirmation : « la défense de la France peut être assurée par une armée de métier », minoritaire en 1975 (43 % de réponses favorables), devient largement majoritaire depuis la guerre du Golfe (70 à 75 %). De plus le nombre de « Sans opinion », qui variait de 15 à 23 % il y a vingt ans, est tombé à 5 et 8 % dans les années récentes, ce qui montre que les Français se sont fait une opinion claire pendant cette période. Autrement dit, les Français ont parfaitement conscience que les nouvelles exigences techniques nécessitent des soldats professionnels. Sans doute ces résultats ont-ils renforcé le Président de la République dans sa conviction qu'il était temps de prendre la décision.

Mais cette évolution sur l'aspect militaire du service n'a pas entraîné une évolution aussi nette sur le service national : les Français demeurent en majorité favorables au maintien du « service » pour des raisons qui tiennent à la conception de la République, de l'Etat et de

la citoyenneté : un citoyen doit ce « service » à la Nation. Cette conviction n'est pas contradictoire avec la précédente puisqu'elle relève d'un autre domaine : l'idéologie politique et non l'efficacité militaire. En outre, les Français demeurent aussi favorables au « service » pour des raisons sociales. Le service est conçu comme la dernière étape de formation et de socialisation d'un jeune homme : apprentissage de la vie collective, brassage entre les catégories sociales, formation professionnelle et sociale aidant à l'insertion professionnelle (respect de l'autorité, permis de conduire, etc.).



Source : SIRPA.

La déclaration du président de la République du 22 février 1996 a fait basculer la majorité en sens inverse, 60 % se sont déclarés favorables à la suppression du service. Dans une partie de l'opinion seulement, non chez les gens âgés ni parmi les électeurs de Le Pen et du P.C. : visiblement ces derniers restent attachés à la conception républicaine du service national que tout citoyen doit à la République. Mais cet effet de la déclaration et de la décision prise est de peu de durée et bientôt un reflux de près de 15 % ramène à un partage égal des opinions. Les électeurs UDF ont été plus nombreux à suivre le Président et à rester fermes sur leurs opinions. Les électeurs RPR ont été moins nombreux, sans doute parce que la base populaire a été plus réticente.

Les sondages permettent de distinguer parmi les jeunes quatre types d'attitude :

— les inconditionnels de l'armée qui sont d'idéologie militariste et veulent que tous les jeunes hommes aient une expérience militaire. Ils sont donc favorables à la fois à l'armée de métier et au service. Ils se recrutent surtout dans les milieux populaires. Une faible minorité sont des militants qui veulent faire leur service dans les parachutistes.

6. Opinion sur la suppression du service militaire (en %)

N° des réponses à la question posée	« Vous personnellement, souhaiteriez-vous que le service national..... » ^a			« Au total approuvez-vous ou désapprouvez-vous la suppression du service national obligatoire ? » ^b	
	1	2	3	Approuve	Désapprouve
Ensemble	36	41	19	59	40
15-19 ans	23	53	23	—	—
18-24 ans	42	29	28	76	24
25-34 ans	42	35	21	64	36
35-49 ans	36	44	18	58	40
50-65 ans	37	41	18	55	44
+ 65 ans	31	45	10	45	53
PC	21	57	18	42	58
PS	37	36	22	60	39
Ecologiste	48	30	22	63	37
UDF	42	43	12	68	32
RPR	36	45	15	66	33
FN	24	58	15	46	52

1 — Soit transformé en service civil,

2 — que le service national reste un service militaire,

3 — qu'on supprime le service national, qu'il soit militaire ou civil.

(a) Sofres/*Le Figaro* du 2 février 1996.

(b) Sofres/*La marche du siècle* du 5 juin 1996.

— A l'autre extrême se rencontre l'hostilité radicale des militants pacifistes, anti-militaristes et des marginaux en révolte contre la société, et en même temps très exigeants à l'égard de cette société.

— Entre ces extrêmes, se trouvent ceux qui acceptent qu'il faille faire son service pour être citoyen mais qui voudraient réformer le service pour le rendre moderne et que ce ne soit pas une perte de temps. Parmi les jeunes, ils représentent ceux qui ont fait des études techniques et qui souhaitent choisir leur affectation.

— Les utilitaristes (40 %) acceptent de faire leur service, soit en étant passifs et conformistes, soit en marquant leur hostilité et en négociant leur participation.

Le service volontaire et le rendez-vous du citoyen ont été conçus sans doute pour répondre à ces attentes diverses, mais il est peu probable que ces deux expériences suscitent l'enthousiasme des jeunes et répondent vraiment à l'inquiétude de ceux qui sont heurtés dans leur conception de la République, de l'Etat et de la citoyenneté. Notons que cette décision a été prise sans véritable consultation préalable ; après son annonce aucun débat ne s'est développé à la hauteur du problème. Signe clair de ce brusque désintérêt : aucun sondage n'a été fait pour savoir comment évoluait l'opinion après la décision finale de mai 1996. Les discussions se sont localisées dans les villes qui allaient perdre leur caserne et la clientèle qu'elles assuraient à leurs commerces.

Pourtant il est peu de décision politique, au sens fort du terme, aussi importante pour la Nation, tant dans son rôle international que dans son équilibre intérieur le plus fondamental et le plus traditionnel.

Le contraste est net entre la réaction positive des électeurs des partis de gouvernement (y compris les écologistes) et la réaction négative des électeurs du FN et du PC. Ces derniers conservent une vision républicaine du rapport entre les citoyens et la Nation et, par conséquent, entre la Nation et son armée. Aucune doctrine nouvelle n'a été présentée aux électeurs pour leur expliquer ce changement et le rôle nouveau de l'armée. Or il n'est pas sûr que les électeurs des partis non gouvernementaux n'expriment pas une anxiété partagée par beaucoup d'autres électeurs, et que cette décision non débattue n'augmente pas l'audience de monsieur Le Pen.

Henri Mendras

L'évolution de la délinquance et de la criminalité en France en 1995 et l'effet du Plan Vigipirate

Annoncée par le ministre de l'Intérieur dans la presse au début de l'année 1996, la baisse de 6,47 % de la criminalité et de la délinquance en 1995 ³ est désormais observable en détail dans le rapport annuel des services de police et de gendarmerie, publié par le ministère de l'Intérieur au mois de septembre 1996 ⁴. Nous ne revenons pas sur la discussion générale de la construction et de la fiabilité de ces statistiques de police et de gendarmerie (Robert et *alii.*, 1994 ; Aubusson de Cavarlay, 1996 ; Mucchielli, 1997). Il s'agit ici de tenter de mesurer l'impact qu'a pu avoir la mise en place du plan Vigipirate, après les attentats terroristes de juillet 1995, sur la baisse de l'enregistrement des diverses infractions que présente la statistique de police et de gendarmerie ⁵. Pour ce faire, il est essentiel de bien distinguer et de discuter séparément l'enregistrement de ces genres d'infractions. Cha-

3. On passe de 3 919 008 à 3 665 320 crimes et délits constatés, soit une baisse de 253 688 unités.

4. Ministère de l'Intérieur, *Aspects de la criminalité et de la délinquance constatées en France en 1995 par les services de police et de gendarmerie d'après les statistiques de police judiciaire*, Paris, La Documentation française, 1996, 382 pages. Cette source sera ci-dessous abrégée en « ACD95 ».

5. Il existe certes d'autres causes susceptibles d'expliquer la baisse des statistiques policières. Un changement important dans les systèmes d'assurance peut par exemple décourager des plaintes pour vols, mais dans une faible mesure seulement car, en France, les victimes déclarent les vols même en l'absence de perspectives de remboursement (Zauberman, Robert, 1995, p. 60-64). Par ailleurs, la police peut aussi recevoir des instructions pour ne plus enregistrer certaines infractions (comme cela avait été le cas dans les années quatre-vingt pour les vols dans les grands magasins qui sont désormais de plus en plus souvent arbitrés par les polices privées). Toutefois, on n'aperçoit aucun de ces phénomènes pour l'année 1995.

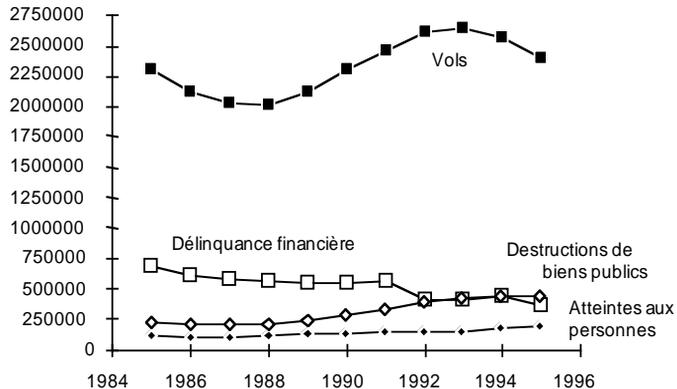
cun d'eux renvoie en effet à des types d'action policière différents que la mise en place de Vigipirate (c'est-à-dire, concrètement, un renforcement assez considérable de la présence policière et/ou militaire sur les lieux publics des grandes villes) a pu modifier de plusieurs façons. Une fois cet examen terminé, nous pourrons proposer une réévaluation d'ensemble des chiffres annoncés pour l'année 1995 : de 6,47 %, nous ramènerons ainsi la baisse aux alentours de 3,8 %.

Derrière la « criminalité globale » : des réalités très différentes

Ainsi que le montre la figure 5, la baisse globale de 1995 est en réalité attribuable à seulement deux des grandes catégories générales de crimes et délits : les « Infractions économiques et financières » (- 83 075 unités, soit une baisse de 18,9 %) et les « Vols » (- 172 430 unités, soit une baisse de 6,7 %). A elles deux, ces catégories représentent une chute de 255 505 infractions qui correspond à 108 % de la baisse générale. Mais dans le même temps, les violences envers les personnes et les destructions sont en hausse. Enfin d'autres catégories, quantitativement moins massives, connaissent également des évolutions contrastées : les délits à la police des étrangers sont en baisse et les infractions à la législation sur les stupéfiants sont au contraire en hausse. Il nous faut donc analyser séparément toutes ces catégories.

1 — Les infractions économiques et financières connaissent donc un recul de près d'un cinquième, de sorte qu'avec 357 104 infractions constatées, elles retrouvent pratiquement leur niveau de 1977. Mais que peut-on en déduire ? Après une forte hausse de 1977 à 1984, suivie d'une baisse de 1985 à 1989, le chiffre annuel connaît des variations apparemment désordonnées mais tendanciellement en recul important. Ces évolutions sont en réalité peu significatives : elles constituent « un ensemble hétérogène qui est largement le fruit des enquêtes diligentées à l'initiative des services » (ACD95, p. 11). C'est ce que l'on appelle l'*effet proactif* de la police (la part, plus ou moins importante selon les catégories d'infractions, des chiffres issus non des plain-

5. Evolution générale de la délinquance et de la criminalité de 1985 à 1995

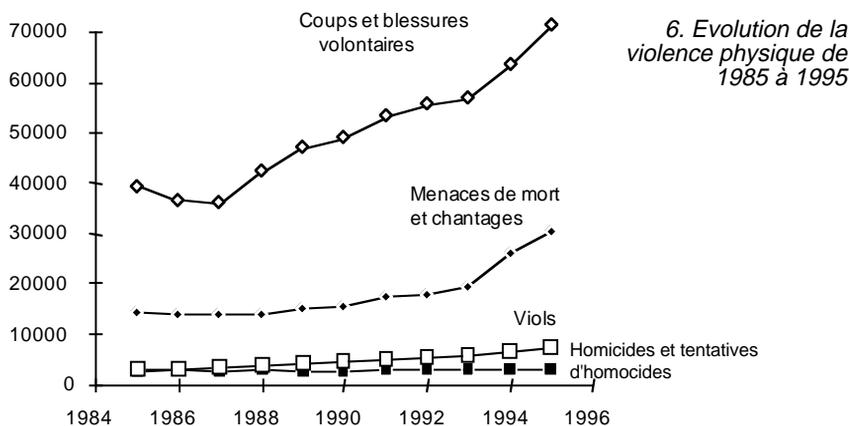


Source : ministère de l'Intérieur.

tes des victimes mais des actions directes de la police), qui est essentiel en matière d'escroqueries, de faux et de contrefaçons. La baisse apparente des escroqueries et des abus de confiance (- 24 %), des usages de chèques volés (- 8,2 %), des falsifications de cartes de crédit (- 18,9 %) et des faux en écriture privée de commerce et de banque (- 56,9 %) pourrait donc être imputée à une plus grande passivité policière en ces domaines. Mais l'effet proactif est moins important en matière de banqueroutes, fraudes fiscales, infractions à la législation des prix, de la publicité et de la concurrence, infractions à l'exercice d'une profession réglementée, etc. Ce sont aussi les changements législatifs en matière économique et financière qui faussent ici toute comparaison temporelle précise. Ainsi, pour prendre l'exemple le plus récent, la simple dépénalisation des chèques sans provision en 1991 est l'une des causes de la nouvelle baisse des infractions économiques et financières enregistrées depuis cette date. Enfin, dans tous ces cas, la police n'intervient qu'exceptionnellement, d'une part parce que d'autres administrations publiques sont compétentes (notamment les services contentieux des ministères du Travail, de l'Economie et des Finances, de la Santé, etc.), d'autre part parce que les victimes ont des recours autres que la plainte auprès des services de police : ordres professionnels, syndicats, associations de consommateurs, etc. (Zauberman, Robert, 1995, p. 195-240). *Pour toutes ces raisons, on ne peut donc tirer aucune interprétation sociologique de la baisse enregistrée dans les catégories de délinquance économique et financière.*

2 — Contrairement aux vols et aux infractions économiques et financières, les crimes et délits contre les personnes augmentent assez fortement (+ 9 %), poursuivant une tendance de moyen terme qui s'est accélérée depuis deux ans (figure 6).

Plus précisément, *la hausse de 1995 prolonge une tendance décennale due principalement, non pas aux homicides qui stagnent globalement sur la période, mais aux Coups et blessures volontaires qui ont*



Source : ministère de l'Intérieur.

doublé, aux menaces de mort et chantages qui ont également doublé et aux viols qui ont presque triplé ⁶.

En revanche, il n'y a pas de sens à interpréter la hausse apparente de la sous-catégorie intitulée « Infractions contre la famille et l'enfant » dans la mesure où elle englobe des infractions de significations très diverses. Parmi les violences envers l'enfant sont regroupés les non versements de pensions alimentaires et les non-respects des jugements sur la garde des enfants. Les seules véritables violences physiques sont celles qu'enregistre la rubrique « Violences et mauvais traitements à enfants » ; celle-ci est en forte hausse (9,63 %), mais que signifie cette hausse ? D'une part, du fait des médias, ces dernières années ont été marquées par une sensibilisation accrue de la population (et donc sans doute aussi de la police) à l'égard de ces violences ; d'autre part et surtout, les chiffres actuels de la police (environ 5 000 infractions) sont tellement éloignés des chiffres annoncés par les associations et les services sociaux (environ 50 000 enfants maltraités) que toute mesure d'évolution paraît pour le moins dérisoire.

Quant aux atteintes à la dignité et à la personnalité, de même que les bagarres et les menaces, la comparaison de la statistique policière finale avec les registres de *main courante* prouve qu'une négociation entre le plaignant et la police conduit au renoncement à un certain nombre de plaintes (Robert et *alii*, 1994, p. 34). Cela étant, il n'y a pas de raison de supposer que ces conditions aient changé en 1995 par rapport à l'année précédente. On peut donc tenir pour un phénomène très largement sous-estimé mais néanmoins réel la hausse des atteintes contre les personnes. Cette hausse est du reste tendancielle : après une stagnation entre 1983 et 1987, elle est à peu près continue depuis cette dernière date.

Enfin, ce que les statistiques policières appellent les « Autres infractions dont stupéfiant », qui seraient en baisse de 1,92 %, sont sans signification puisque cette catégorie regroupe une série d'infractions à la fois très différentes et, pour certaines, particulièrement tributaires des recherches actives des services de police. Pour y voir plus clair, écartons la rubrique « Autres délits divers », véritable « fourre tout » au sein duquel les services du ministère de l'Intérieur ne peuvent opérer aucun regroupement significatif, mais qui compte tout de même environ 60 000 infractions. Pour le reste, en mettant provisoirement de côté la baisse des délits à la police des étrangers, on doit retenir en réalité deux phénomènes : d'une part, une baisse du trafic et de la revente ainsi qu'une hausse de l'usage de stupéfiants qui dépendent presque intégralement de l'activité proactive de la police ; d'autre part, une augmentation des destructions et dégradations de biens publics (attentats, incendies et dégradations plus faibles) qui a, au contraire, une signification sociale (et souvent politique). Après une stagnation

6. Il faut rappeler que, dans ces domaines, les taux de plaintes des victimes sont assez faibles. Selon les enquêtes françaises de victimation, en matière de viols et d'agressions sexuelles, les victimes ne portent plainte que dans un cas sur cinq en moyenne (de 17 à 26% selon les enquêtes : Zauberman, Robert, 1995, p. 143).

entre 1983 et 1988, ces dernières infractions sont à nouveau en augmentation depuis cette date. Au total, *l'augmentation des atteintes aux personnes (à l'exception des homicides) ainsi que des destructions et dégradations de biens publics renvoie une image de l'évolution sociale actuelle assez négative. Quelles qu'en soient les raisons précises, force est de constater que, depuis 1987, ces infractions violentes sont à nouveau en augmentation tendancielle dans la société française.*

Les débuts de la sagesse... ou les effets probables du plan « Vigipirate »

Le plan Vigipirate ayant consisté, pour l'essentiel, à renforcer considérablement la surveillance et les contrôles d'identité dans les espaces publics des grandes villes, toutes les infractions qui sont commises ou découvertes habituellement dans ces espaces peuvent avoir été en partie dissuadées par la présence des forces de l'ordre. Deux séries de catégories d'infractions sont particulièrement concernées : d'une part celles qui sont enregistrées à la suite des contrôles d'identité, d'autre part une partie des vols. Mais pour pouvoir le démontrer en l'absence de toute précision statistique sur les variations mensuelles ou même trimestrielles⁷, il faut opérer deux vérifications : l'une dans l'espace par la localisation géographique des baisses enregistrées (qui doivent donc être situées essentiellement dans les grandes villes), l'autre dans le temps car si la catégorie d'infraction baissait déjà l'année précédente, on ne saurait imputer la poursuite de la baisse au seul plan Vigipirate.

3 — Les délits de faux documents de circulation des véhicules, délits de faux documents d'identité et autres documents administratifs, délits d'interdiction de séjour et de paraître, ainsi qu'une partie des infractions aux conditions générales d'entrée et de séjour des étrangers et une partie des ports et détention d'armes prohibées, sont à l'évidence essentiellement décelables à l'occasion des contrôles d'identité sur la voie publique. Or toutes ces catégories sont en baisse massive (de 20 à 45 %) en 1995. La vérification spatiale sur les SRPJ des grandes agglomérations fonctionne bien : les baisses apparaissent dans des proportions similaires (Bordeaux, Versailles), légèrement inférieures (Lyon, Paris) ou légèrement supérieures (Lille, Marseille, Strasbourg)⁸. Dans le temps, la vérification est également concluante. Les infractions aux conditions générales d'entrée et de séjour des étrangers qui baissent globalement de 3,82 % en 1995 étaient en hausse de 11,6 % en 1994. Les divers délits de faux documents qui chutent de 32 % en

7. Il est très regrettable que les services du ministère de l'Intérieur ne prennent le temps de ventiler les infractions par mois et par trimestre que dans le seul cas des vols à main armée (ACD95, p. 47). Les autres vols sont certes numériquement infiniment plus nombreux, mais les méthodes actuelles d'informatisation de l'enregistrement devraient permettre de réaliser les mêmes comptages pour la plupart des infractions.

8. Les S.R.P.J. de Montpellier et de Toulouse n'enregistrent toutefois la baisse que pour les infractions aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers. Les faux documents d'identité et de circulation sont par contre en hausse.

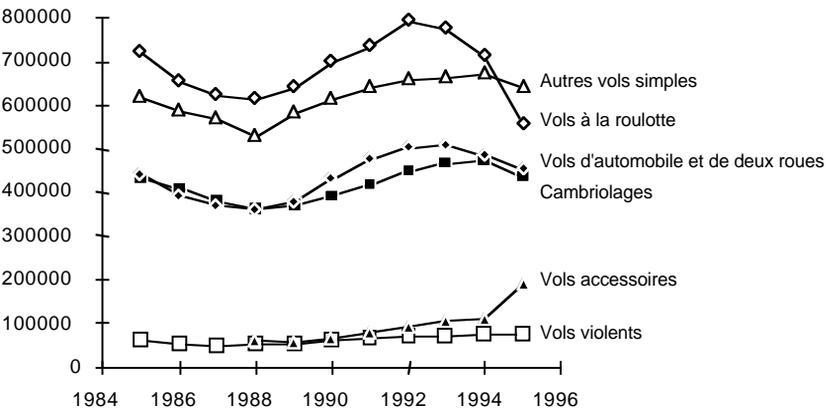
1995 étaient seulement en baisse de 3 % en 1994. Enfin le délit d'interdiction de séjour et de paraître qui chute de 45% en 1995 était au contraire en hausse de 40 % l'année précédente.

Au total, à côté d'éventuelles décisions administratives internes concernant la répression des étrangers irréguliers sur lesquelles nous sommes peu renseignés, il est donc plus que probable que *l'effet dissuasif du Plan Vigipirate (éviter de la voie publique) est au moins partiellement responsable de la baisse des infractions enregistrées sur toutes ces catégories*. Toutefois, ces dernières sont numériquement faibles : elles représentent en tout seulement environ 2 % de la totalité des crimes et délits constatés en 1995. Elles ne sauraient donc déterminer à elles seules une inflexion générale qui dépend avant tout de l'évolution des vols.

4 — Les services du ministère de l'Intérieur font eux-mêmes une allusion au plan Vigipirate pour expliquer la baisse des infractions que nous venons de traiter (ACD95, p. 12). Toutefois ils n'envisagent pas que l'hypothèse puisse s'étendre à d'autres catégories d'infraction, et tout particulièrement aux vols. Cette attitude est-elle fondée ? Certes la courbe totale dépend étroitement de la courbe des vols liés à l'automobile et aux deux-roues à moteur (vols de véhicules, vols d'accessoires dans les véhicules et vols à la roulotte) ⁹. Certes la baisse de 1995 n'est que la poursuite d'un mouvement entamé en réalité, pour ces derniers, depuis 1992 (figure 7). L'hypothèse d'un effet Vigipirate se trouverait donc, à ce niveau très général, globalement infirmée.

Cependant, pour trancher véritablement la question, on doit tenter d'isoler les vols commis le plus fréquemment sur la voie publique. L'opé-

7. Evolution nationale des différents types de vols de 1985 à 1995



Source : ministère de l'Intérieur.

9. A eux seuls, les vols liés à l'automobile et aux deux-roues représentent la moitié des vols et près d'un tiers de la délinquance et de la criminalité constatées en France.

ration est difficile pour les vols de véhicules et de deux roues, les vols à la roulotte et les vols d'accessoires dans les véhicules, qui peuvent être commis aussi bien sur la voie publique que dans des lieux privés (garages, parkings, etc.) et qui connaissent, pour d'autres raisons, une évolution pour le moins étrange en 1995 ¹⁰. Le calcul est par contre envisageable pour les vols de véhicules de transport avec fret (les livraisons s'effectuant principalement sur la voie publique), les vols à la tire et la catégorie des autres vols commis sur des lieux publics. Ainsi que le montre le tableau 8, l'inversion de la tendance d'évolution des vols à la tire a certes eu lieu en 1992 et non en 1995. Toutefois, d'une part les vols à la tire et les vols à la roulotte manifestent une chute brutale en 1995 (respectivement - 11,4 % et - 22,24 %) dans une tendance seulement jusqu'alors légèrement en baisse, d'autre part les vols de véhicules de transport avec fret ainsi que les autres vols commis sur des lieux publics connaissent une baisse tout aussi brutale provoquant dans les deux cas un véritable renversement de tendance. Cette fois, l'hypothèse de l'effet Vigipirate semble donc plus que probable. Elle est d'ailleurs appuyée fortement par le fait que les étrangers sont sur-représentés dans toutes les catégories de vols qui se commettent sur la voie publique : 24 % pour les vols à l'étalage et 44 % pour les vols à la tire (ADC95, p. 111) ¹¹. Dès lors il est logique que ces vols soient d'autant plus déterminés à la baisse lorsque la présence policière se renforce, que leurs auteurs sont souvent des étrangers, c'est-à-dire une catégorie d'individus sur-stigmatisés par les contrôles policiers.

8. Evolution en pourcentage des vols commis principalement sur la voie publique entre 1990 et 1995

	Vols à la tire	Autres vols lieux publics	Vols transport-fret
1990	- 0,05	+ 6,22	- 65,94
1991	+ 5,41	+ 5,91	- 10,7
1992	- 0,01	+ 1,74	+ 25,48
1993	- 1,11	+ 0,18	+ 7,36
1994	- 1,89	+ 4,53	+ 17,38
1995	- 11,39	- 5,85	- 19,44

Source : ministère de l'Intérieur.

10. Ainsi que nous l'avons expliqué ailleurs (Mucchielli, 1997)), ce sont en réalité des changements dans la nomenclature des infractions intervenus en janvier 1995 (et étrangement non signalés par les services du ministère de l'Intérieur) qui expliquent l'ampleur totalement inédite de la baisse des vols à la roulotte (-22 %) et de la hausse des vols d'accessoires dans les véhicules (+76 %).

11. En comparaison, ils ne représentent que 11 % des mis en cause pour cambriolages, 10 % pour les vols de voiture et 9 % pour les vols de deux-roues à moteur (ce qui montre l'inanité du stéréotype trop bien connu de l'étranger « voleur de mobylette »).

On objectera, à juste titre, que ces premiers calculs restent encore fort imprécis. C'est pourquoi la vérification dans l'espace s'avère à nouveau plus que nécessaire. Le tableau 9 permet de mesurer l'évolution en pourcentage des vols commis fréquemment sur la voie publique entre 1993 et 1995 dans les SRPJ des cinq plus grandes agglomérations françaises (on a exclu du calcul les vols de véhicules de transport avec fret dont les statistiques par SRPJ ne donnent pas le détail, les chiffres étant trop faibles). En ce qui concerne les vols à la tire et les autres vols sur les lieux publics, on y constate que, à la seule exception des vols à la tire dans le SRPJ de Lille, l'année 1995 introduit dans toutes les autres tendances une franche rupture.

9. Evolution en pourcentage des vols commis principalement sur la voie publique entre 1993 et 1995 dans les SRPJ des cinq plus grandes agglomérations

	Vols à la tire		Autres vols lieux publics	
	1994	1995	1994	1995
Paris	+ 3,5	- 10,7	+ 4,4	+ 1,3
Lyon	- 5,8	- 21	+ 4,7	- 5,3
Marseille	- 7,6	+ 1,9	+ 8,5	- 12,2
Lille	- 19,2	- 6,1	+ 3,7	- 10,5
Versailles	+ 4,3	- 20,1	+ 0,6	- 8,4
France	- 1,89	-11,39	+ 4,53	- 5,85

Source : ministère de l'Intérieur.

Conclusion : la nécessaire réévaluation de la baisse de la criminalité en 1995

Que peut-on déduire ou induire de toutes ces hypothèses et analyses ? Pour réaliser une comparaison dans le temps qui ne soit pas irréaliste, il faut, nous l'avons vu, écarter du calcul un certain nombre d'infractions qui dépendent avant tout de la proactivité policière : il s'agit de la plupart des infractions économiques et financières, des infractions à la législation sur les stupéfiants, des délits à la police des étrangers et des délits divers. En définitive, on peut seulement retenir comme plus indépendants de la proactivité l'ensemble des vols, les destructions et dégradations de biens et la plupart des crimes et délits contre les personnes. Si nous comparons les totaux de ces seules catégories en 1994 et en 1995, nous arrivons aux trois constatations suivantes :

1 – la criminalité enregistrée par la police et le gendarmerie contre les personnes a augmenté en 1995 de 9,2 % (de 141 463 à 154 489 = 13 026 unités de plus).

2 – les destructions et dégradations de biens publics ou privés constatées par la police et le gendarmerie ont augmenté de 1,26 % (de 435 107 à 440 591 = 5 484 unités de plus).

3 – les vols constatés par la police et la gendarmerie ont baissé en apparence de 6,7 %, soit 172 430 vols de moins. Toutefois si on écarte les fluctuations des vols à la tire et des autres vols dans les lieux publics qui ont dû être massivement déterminées par le renforcement considérable de la présence des forces de l'ordre dans les centres villes au cours des quatre derniers mois de l'année, et que l'on poursuit le calcul en prolongeant simplement leur tendance de l'année précédente (– 1,89 % pour les premiers, + 4,53 % pour les seconds), la baisse n'est plus cette fois que de 5,45 % (soit 140 180 vols de moins). C'est donc ce dernier chiffre (– 5,45 au lieu de 6,7 %) que nous proposons comme encore imparfait mais néanmoins plus réaliste pour juger de la tendance des vols en 1995, indépendamment des effets induits par la mise en place du plan Vigipirate.

Au total, si nous recalculons à présent une tendance globale de la criminalité et de la délinquance constatée sur la base des atteintes aux personnes (+ 13 026), des destructions (+ 5 484) et des vols tels que nous venons de les réévaluer (– 140 180), nous parvenons au chiffre final de -121 670 crimes et délits constatés, soit une baisse de 3,82 % en 1995 pour l'ensemble de ces trois catégories. *C'est donc ce chiffre de - 3,82 % (et non celui de - 6,47) que nous proposons comme indicateur certes non exact mais du moins plus réaliste de l'évolution de la criminalité et de la délinquance constatées en 1995.*

Nous disposons d'une ultime source de comparaison qui confirme cet ordre de grandeur. En effet l'évolution de la criminalité fait également l'objet d'une mesure statistique annuelle au ministère de la Justice. Ces statistiques judiciaires ne sont généralement pas utilisées pour comprendre l'évolution de la criminalité, parce qu'elles ne détaillent pas la nature des infractions qu'elles enregistrent et qu'elles incluent les infractions de police de 5^e classe (en particulier le contentieux routier) qui font considérablement augmenter les chiffres (Aubusson de Cavarlay, 1996, p. 40-42). Il n'en reste pas moins que leur évolution annuelle globale est toujours fortement corrélée à celle des statistiques policières. Que disent ces statistiques judiciaires pour l'année écoulée ? En 1994, les parquets comptabilisaient au total 5 399 740 infractions, en 1995 ils n'en ont enregistré que 5 191 255, soit *une baisse de 3,86 %*. Cette comparaison, malgré sa précision aussi remarquable (seulement 0,04 % d'écart avec notre chiffre précédent) que fortuite, ne saurait certes constituer une preuve définitive (loin s'en faut), mais elle confirme un ordre de grandeur beaucoup plus réaliste dans l'évaluation de la baisse tendancielle de la criminalité constatée en France en 1995.

Laurent Mucchielli

Références bibliographiques

- ATKINSON A.B., L. RAINWATER et T. M. SMEEDING, 1995 : « La distribution des revenus dans les pays de l'OCDE », *Etudes de politique sociale de l'OCDE*, n°18.
- AUBUSSON DE CAVARLAY B., 1996 : « Les statistiques de police : méthodes de production et conditions d'interprétation », *Mathématiques, informatique et sciences humaines*, n°136, p. 39-61.
- BoËNE Bernard (dir.), 1989 : *La spécificité militaire*, Paris, Armand Colin.
- BoËNE Bernard, 1987 : « Banalisation des armées : le cas français », *Futuribles*, juin.
- CAPDEVIELLE P., HÉRAN F., 1990 : « De nouveaux principes d'organisation du travail » in Michon F., Segrestin D. (eds.), *L'emploi, l'entreprise et la société*, Paris, Economica.
- CÉZARD M., DUSSERT F., 1993 : « Le travail ouvrier sous contraintes », *Données Sociales*, INSEE, pp. 201-211.
- CÉZARD M., MALAN A., Besançon T., 1994 : « Relations sociales en entreprise : le point de vue des employeurs », INSEE, *Premières synthèses*, n°70, septembre.
- CÉZARD M., VINK L., 1996 : « Contraintes et marges d'initiatives des salariés dans leur travail », INSEE, *Données sociales*, pp. 217-224.
- CHAUVEL L., 1995 : « Inégalités singulières et plurielles : l'évolution de la courbe de répartition des revenus », *Revue de l'OFCE*, n° 55, octobre.
- CHAUVEL L., 1996 : « Autopsie des inégalités économiques : les années quatre-vingt », *Lettre de l'OFCE*, n°152, juin 1996.
- CHAUVEL L., 1997 : « La croissance des inégalités économiques », Louis Dirn, « Chronique des tendances de la société française », *Revue de l'OFCE*, n°60, janvier.
- COUTROT T., 1996, « Les nouveaux modes d'organisation de la production : quels effets sur l'emploi, la formation, l'organisation du travail ? », INSEE, *Données sociales*, pp. 209-216.
- DIRN Louis, 1990a : *La société française en tendances*, Paris, PUF, cf. tendance 9.3 « Baisse du rôle symbolique de l'armée », p. 219.
- DIRN Louis, 1990b : *La société française en tendances*, Paris, PUF, cf. tendance 4.4 « Progression des emplois dans les services », p. 130.

- DU TERTRE C., SANTILLI G., 1992 : *Automatisation et travail*, Paris, PUF, Coll. Economie en liberté.
- GREENAN N., 1996 : « Innovation technologique, changements organisationnels et évolution des compétences. Une étude empirique sur l'industrie manufacturière », *Economie et Statistique*, n°298, pp. 15-33.
- INSEE, 1970 : « Les revenus des ménages en 1965 », *Les collections de l'INSEE*, M7.
- INSEE, 1974 : « Les revenus des ménages en 1970 », *Les collections de l'INSEE*, M40.
- INSEE, 1988 : « Les revenus fiscaux des ménages en 1979 - et principaux résultats de 1975 », *Les collections de l'INSEE*, M127.
- INSEE, 1989 : « Les revenus fiscaux des ménages en 1984 », *Les collections de l'INSEE*, M139.
- INSEE, 1996a : « Les revenus fiscaux des ménages en 1990 », *INSEE résultats*, Emplois-revenus, n°103.
- INSEE, 1996b : « Revenus et patrimoines des ménages », *Synthèses*, n°5.
- LAVILLE J.-L., 1993 : « Participation des salariés et travail productif », *Sociologie du travail*, n°1, pp.27-47.
- LINHART D., 1991 : *Le torticolis de l'autruche. L'éternelle modernisation des entreprises françaises*, Paris, Le Seuil.
- LINHART D., 1994 : *La modernisation des entreprises*, Paris, La Découverte, Coll. Repères.
- MONTMOLLIN M., Pastré O. (eds.), 1984 : *Le taylorisme*, Paris, La Découverte.
- MUCCHIELLI L., 1997 : « La nécessaire réévaluation de la baisse de la délinquance en 1995. L'utilisation des statistiques de police et l'hypothèse de l'effet Vigipirate », *Les cahiers de la sécurité intérieure*, n°1 (sous presse).
- ROBERT Ph., AUBUSSON DE CAVARLAY B., POTTIER M.-L., TOURNIER P., 1994 : *Les comptes du crime. Les délinquances en France et leurs mesures*, Paris, L'Harmattan.
- SAINT-MACARY Pierre, 1980 : « Vivre l'arme au pied » in Mendras H. et Schnapper D. (dirs), *La sagesse et le désordre. France 1980*, Paris, Gallimard.
- SOCIOLOGIE DU TRAVAIL*, Systèmes productifs : les modèles en question, n°1/1993 et n°3/1995.

THIÉBLEMONT André, 1996 : « Sondages et service national : le faux débat entre service national et armée de métier » *Les Champs de Mars*, n°1 automne-hiver, La Documentation Française.

ZARIFIAN P., 1996 : *Travail et communication. Essai sociologique sur le travail dans la grande industrie industrielle*, Paris, PUF, Coll. Sociologie d'aujourd'hui.

ZAUBERMAN R., ROBERT Ph., 1995 : *Du côté des victimes : un autre regard sur la délinquance*, Paris, L'Harmattan.